

Réunion du conseil municipal

du mardi 10 septembre 2019

Le dix septembre 2019 à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à MAUROUX.

Etaient présentes : Mesdames DANIELIAN, DIAS et MARY.

Etaient présents : Messieurs ANSEMI, BOUCHER, DELORD, JOUANNIC, KLODZINSKI, KODDEN et XUEREB.

Mesdames LUCAS, MAISONNEUVE et Monsieur DAVID excusés

Madame BARTEL et Monsieur LABORIE absents

En présence de Mme MOZ

- **Compte-rendu du 4 juillet 2019** : adopté à l'unanimité.
- **Rapport annuel du Syndicat des Eaux de la Lémance**; JP BOUCHER fait une analyse rapide de ce rapport qui est consultable en mairie.
- **Décision Modificative** : lors de l'établissement du budget 2019 il avait été décidé d'octroyer une subvention de 260 € à l'association des parents d'élèves du Collège de PUY L'EVEQUE. Une erreur matérielle n'avait pas permis d'inscrire cette somme au budget. Cette DM permet de rattraper l'erreur. Adopté à l'unanimité.
- **Echange et vente de chemin rural à « Las Biens »** : ce sujet a déjà été abordé lors d'un conseil précédent. Le Maire fait le point de cette affaire.
 - une section de chemin rural terminant en impasse et inclus dans la propriété DECAUCHY sera vendu à celui-ci au prix habituel de 5 €/m². La totalité des frais lui incombant.
 - Le chemin rural desservant la maison de M. DECAUCHY a été au fils du temps déporté sur la propriété de M. DELBES. Celui-ci est d'accord pour vendre à la commune une bande de terrain pour régulariser cette situation. Les frais d'achat (5 €/m²) ainsi que les frais de notaire qui sont à la charge de la commune.
 - l'assiette du chemin rural sera vendue à M. DECAUCHY au prix habituel de 5 €/m².

La Commune prend en charge l'ensemble des frais de géomètre.

Toutes ces ventes ne s'effectueront qu'après Enquête d'Utilité Publique.

Adopté à l'unanimité, le maire étant autorisé à signer tous documents liés à ces transactions.

- **Projet MAM (maison d'assistantes maternelles)** : ce projet est porté par deux Maurouxoises. Après la suppression des permanences de l'Office de Tourisme intercommunal, le bâtiment « des chambres » n'est plus occupé que par l'agence postale

qui devrait sous peu être ramenée à la mairie. Ces deux personnes ont demandé s'il était possible de louer ces locaux. Après consultation des services du Conseil Départemental, il s'avère que ce n'est pas possible d'utiliser ce bâtiment pour une crèche ; par contre la salle des associations (salle Jean DELSOL) pourrait convenir.

Après une large discussion, le conseil municipal, sous réserve de l'approbation des associations utilisatrices de ce local et que l'aménagement des « chambres » pour les associations soit compatible avec le budget communal, décide :

- de louer la salle Jean DELSOL pour la MAM : 2 abstentions, 8 pour.
- que la commune participe financièrement à l'aménagement de la MAM : 1 abstention, 9 contre.
- le montant du loyer hors charges (eau et électricité) est fixé à 100 €/ mois

- **Questions diverses :**

Le maire informe le conseil que Lucille CHALEMEL DU ROZIER a quitté son poste à compter du 01/09/2019. Elle sera remplacée par Christine JARGEAU (qui travaille aussi au secrétariat de la mairie de SERIGNAC).

La séance est levée à 22 h30.